

## SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à 18h à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

### Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mme BOBIN Annie, GRANIER Valérie

Mme BOSSA Bérangère

MM. BAYLE Jérôme, BONNEL-LOUBET Jean-Pierre, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, GUIBBERT Bernard, NAVARRO Armand

### Absents excusés :

M. CHIFFRE Jérôme donne procuration à Monsieur FALIP Jean-Luc

Mme BONNEL Line

Nombre de membres : 15

Présents : 12

En exercice : 14

Votants : 13

*Date de convocation : 12 février 2018*

*date d'affichage : 13 février 2018*

*Secrétaire de séance : Valérie GRANIER*

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

### **1- Gestion des cimetières –actualisation des tarifs** (DCM 2018/10)

Présentation de l'étude en cours et des procédures inhérentes par Madame Caroline THERON, secrétaire générale.

Monsieur DURAND rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget 2017 avait été décidé de retenir la société ELABOR pour réaliser la restructuration des cimetières. Cette étude se déroule en 3 étapes :

- effectuer l'inventaire des cimetières pour obtenir des plans, des registres et un logiciel de gestion des cimetières
- mettre en place la procédure dite de régularisation des sépultures établies en terrain commun
- réaliser la procédure de reprise des concessions en état d'abandon puis faire un relevage physique de tombes

Monsieur DURAND informe que la société a rendu les plans. Une formation au logiciel est programmée en mars.

Dans ce cadre de mise aux normes réglementaires, un règlement des cimetières doit être pris. Monsieur DURAND présente donc ce projet. Les concessions perpétuelles, du fait de la configuration des cimetières et de l'évolution jurisprudentielle, doivent être abandonnées.

Monsieur DURAND, sur les conseils de la société, propose de prendre à compter de ce jour les dispositions suivantes pour la gestion des concessions :

Vente des concessions pour une durée de 30 ou 50 ans en fonction des superficies vendues, selon le tarif suivant :

superficies	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m2	500 €	750 €
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m2 donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places	750 €	1 000 €
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m2 donnant la possibilité de construire un caveau 6 places	1 000 €	1 250 €

**Exceptionnellement** : pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment, au prix de 300 €/m2.

Par ailleurs, Monsieur DURAND rappelle les autres tarifs applicables pour la gestion des cimetières :

- prix de la case au columbarium : 828.50€ pour une durée de trente ans
- taxe d'inhumation (aussi bien arrivées de corps que dépôts d'urne) : 115 €
- droit de dispersion au jardin du souvenir : 115 €

Monsieur DURAND propose de conserver ces tarifs.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND et à l'unanimité, approuve ces tarifs en lien avec la gestion des cimetières de la commune.

## **2- Vente de l'immeuble communal situé 10 rue du Pont 2<sup>nd</sup> étage** (DCM 2018/11)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune est propriétaire du bâtiment situé 10 rue du Pont composé en rez-de-chaussée du musée point d'information touristique et de deux appartements au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étage (cadastré section AB n°664). L'appartement du 2<sup>nd</sup> étage est loué depuis juillet 2015 à Madame Caroline THERON. Cette dernière a fait une proposition d'acquisition en adressant un courrier à Monsieur le Maire le 26 mai 2017.

Une réflexion a été menée. La commune a fait estimer ce bien par deux cabinets indépendants pour aboutir à la valeur haute de 44 000 € +/- 5%.

Madame THERON nous a renouvelé sa proposition d'acquisition le 19 janvier 2018, suite à quoi le bureau propose la vente pour un montant de 48 000 €.

Le Conseil à l'unanimité :

- Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.
- décide de vendre cet immeuble à Madame Caroline THERON pour un montant de 48 000 €
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire réaliser les diagnostics obligatoires (amiantes, termites...) par une entreprise agréée, et de mettre en place la copropriété
- missionne Maître PAULE BUGLI pour établir tous les actes notariés
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

## **3 – Information sur arrêté poids lourds**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer donnant un avis favorable au projet d'interdire la traversée de St Gervais sur Mare pour les poids lourds supérieurs à 12 t dans le sens Lacaune-Lamalou/Hérépian. La prise définitive de cet arrêté pourra donc intervenir sous peu après un rendez-vous pris avec le responsable de l'agence départementale de Bédarieux, Monsieur Paul-Claude ARNAUD.

#### **4- Divers**

##### **Rénovation de la Croix – demande de subvention** (DCM 2018/12)

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation et déplacement de la Croix actuellement située sur la place du Quai. Ces travaux sont impératifs pour une question de sécurité, de sauvegarde du patrimoine de la commune et pour finaliser l'aménagement de la place. Ce projet est estimé à 32094,95€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault au titre du fonds culturel pour obtenir une subvention la plus haute possible afin de pouvoir inscrire ce projet au budget

##### **Restauration du Monument aux morts** (DCM 2018/13)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 25 septembre, le conseil municipal avait décidé de solliciter le conseil départemental pour restaurer le monument aux morts de la commune de Saint Gervais sur Mare érigé sur la place du Quai aux lendemains de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, travaux estimés à 40 161€ HT. Il convient de solliciter cette aide sur le FAIC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault au titre du Fonds de Concours Patrimoine Voirie (FAIC) 2018 pour ce projet compte tenu de la nécessité de le restaurer.

##### **Saisine d'un avocat dans le cadre de la procédure liée au litige concernant le bâtiment communal cadastré section AB 419-420** (DCM 2018/14)

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'achat de cet immeuble par la commune et du dernier incident survenu qui conduit à mener une action.

Considérant qu'il convient que la commune engage une action devant le juge pour faire rouvrir une pièce fermée par effraction dans l'appartement communal situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis 2 bis le Pioch,

Considérant que cette saisine est l'occasion de demander au juge de trancher la propriété de ladite pièce revendiquée par le propriétaire de l'immeuble voisin

Considérant que le service juridique de la commune en lien avec l'assurance de la commune a confirmé la prise en charge judiciaire de cette affaire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'engager une action devant le juge par l'intermédiaire du service juridique
- de désigner Maître PAQUETTE-DESSAIGNE du cabinet d'avocat APAP&ASSOCIES de Béziers à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les décisions qui s'imposent en lien avec ce dossier.

##### **Révision des tarifs en lien avec la gestion du gîte communal situé rue du Quai** (DCM 2018/15)

Le Conseil Municipal :

- AU VU de la délibération en date du 27/11/2017 fixant les tarifs en lien avec la gestion des gîtes communaux dont le gîte communal situé rue du Quai
- CONSIDERANT l'installation de nouveaux équipements dans ce gîte dont la télévision, le lave-vaisselle
- DECIDE de fixer les tarifs à compter de ce jour et pour tous nouveaux contrats conclus au titre de l'année 2018 comme pour les gîtes « LOGIS VERTS » de 4 couchages à savoir

40.50 € la nuit en basse saison et 50.50 € la nuit en haute saison (juillet et août)

Pour tout séjour en basse saison, du vendredi soir au dimanche soir inclus, la 3<sup>ème</sup> nuit sera facturée 50% du tarif.

- DECIDE d'instaurer la mise en place de la caution d'un montant de 500€ pour tout séjour effectué dans ce gîte communal.

**Délibération pour un accord de principe pour l'adhésion à l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie »** apportant une assistance technique aux territoires. (DCM 2018/16)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Hérault relatif au projet de création d'une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif pour apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines notamment de l'eau potable et de l'assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord de principe à ce projet.

**Point sur le Syndicat Mare et Libron** par Monsieur le Maire concernant le transfert de la compétence assainissement de la commune au syndicat. Une délibération sera proposée pour un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Travaux à l'église paroissiale concernant le carillon** (DCM 2018/17)

Monsieur DURAND explique que des travaux de complément du carillon à l'église paroissiale seraient intéressants dans la continuité de ceux réalisés en 2017. Il explique que ces travaux sont portés par l'association ACAPMOS. Cette association s'occuperait de rechercher la totalité des financements nécessaires au projet, de suivre la réalisation des travaux et de faire une maîtrise d'ouvrage à titre gratuit. Pour cela, une convention de mandat est indispensable afin de confier à l'Association ACAPMOS un mandat, au sens de l'article 3 de la loi du 12 Juillet 1985 sur la Maîtrise d'ouvrage publique.

Monsieur DURAND demande l'autorisation du Conseil municipal pour signer la présente convention de mandat.

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à l'association ACAPMOS en vue de réaliser les travaux de complément au carillon de l'église paroissiale.

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de création d'une maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale à Saint Gervais sur Mare** (DCM 2018/18)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier lié aux travaux de création d'une maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale à Saint Gervais sur Mare d'un montant prévisionnel de 676 000 € HT (bâtiment et aménagement urbain). Dans ce cadre, il convient de retenir un architecte pour se faire assister au niveau de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est mandatée par les communes de Rosis, Castanet le Haut et Saint Geniès de Varensal.

Monsieur le Maire rend compte de la consultation auprès de trois prestataires :

- Atelier d'Architecture Bernard Chevalier : taux de 8.5% soit un montant prévisionnel d'honoraire de 57 460€ HT
- Caremol Miramond Architectes : taux de 9.5 % soit un montant prévisionnel d'honoraire de 64 220€ HT
- Michel DUPIN architecte: taux de 9% soit un montant prévisionnel d'honoraire de 60 840€ HT.

Le Conseil, après avoir ouï cet exposé, délibère à l'unanimité et :

- Décide de retenir la candidature de Atelier d'Architecture Bernard Chevalier (sis à Hérépian)
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces ou documents utiles et nécessaires à la signature du marché
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à son terme cette opération

**Maison de santé pluridisciplinaire pluricommunale** : après avoir évoqué les différentes rencontres avec les représentants du Conseil départemental, du Conseil régional et Monsieur le Sous-préfet, Monsieur le Maire informe qu'une réunion est programmée ce lundi 26 février avec le comité de pilotage du projet de santé présidé par le Docteur MAUREL.

**Dossier façade M. GONZALES** (DCM 2018/19)

Monsieur DURAND présente le dossier de demande d'aide au titre du poste « ravalement façade » déposé par Monsieur GONZALES pour son immeuble situé à Saint Gervais sur Mare (30 rue de Villeneuve)

Au vu du règlement adopté en séance du 16 août 2017 (délibération 2017/58), le Conseil Municipal, conformément au règlement, décidé d'attribuer l'aide suivante :

montant travaux éligible « ravalement façade »	=	8 524.69 € TTC
montant aide	=	852.47 €

**Demande de création d'un second accès à la parcelle AB 195 appartenant aux consorts BALAYRE** (DCM 2018/20)

Monsieur DURAND donne lecture du courrier adressé par Monsieur Richard BALAYRE pour obtenir l'autorisation de créer une seconde ouverture à son terrain cadastré section AB n°195 (place de Logis Verts).

Le conseil municipal, à l'unanimité, agréé à cette demande selon les conditions suivantes :

- les frais d'accès et les travaux qui en découlent sur l'espace public seront à la charge de Monsieur BALAYRE
- en aucun cas le stationnement ne devra se faire sur la voie publique mais à l'intérieur de la propriété.

**Information du PARC** : une ballade écomobile et gourmande est organisée le mercredi 23 mai au départ du Foyer rural ; passage par le parcours de santé.

**Ecole primaire** : point par Monsieur le Maire et Madame GRANIER

- effectifs en hausse (60 enfants) suite à l'installation récente de plusieurs familles sur la commune
- pas de suppression de classe
- maintien du poste de maître supplémentaire dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » ; poste dédié à la liaison CM2-6<sup>e</sup>

Monsieur le Maire souligne que beaucoup de classes et de postes ont été supprimés dans le département afin d'être réaffectés dans le cadre du dédoublement des classes de CP-CE1 souhaité par le gouvernement.

Monsieur le Maire fait part du courrier de soutien de Monsieur HUPPE, Député, qui est particulièrement attentif au risque de fermeture des classes en milieu rural.

- dégradations et comportement dangereux aux abords de l'école : 2 jeunes identifiés ont été reçus en mairie en présence de leurs parents. La gendarmerie a été sollicitée pour des passages réguliers sur les lieux posant problème.

Monsieur CLEMENTE souligne que les jeux de ballons se font de manière inappropriée par un groupe de jeunes, au risque de dégradations des bâtiments et des voitures. Monsieur le Maire propose d'étudier la prise d'un arrêté d'interdiction de jeux de ballons sur cette place.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que la commune va se renseigner sur la législation relative aux serres au vu de l'installation constatée dans le jardin de Monsieur CROZES.

**Collège des écrivains combattants** : Madame GRANIER informe du projet participatif en cours concernant la création d'un jeu de société par des collégiens et invite chacun à prendre connaissance du projet : [www.occigames.org](http://www.occigames.org) ou à se rapprocher de Madame Karine ITTY à la Maison cévenole qui peut faire le relais sur ce projet.

**Information concernant Le Cercle**

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de Monsieur THERON Jean-Pierre l'informant de la reprise de l'association par Monsieur GACHES Jean-René, ce dont Monsieur le Maire se félicite.

**Point dossiers travaux par Monsieur DURAND**

Le projet initial de remplacement des menuiseries du 2nd étage de la mairie côté collège a été refusé par la DDTM car le matériau choisi était le PVC. Un dossier a donc été renvoyé avec une

proposition de menuiseries en bois. Parallèlement, un projet de demande de subvention rectificatif a été transmis à Hérault Energie.

Travaux assainissement Roche- Soulié (bas de Rongas) : l'appel d'offres a été lancé pour retenir les entreprises pour la réalisation des travaux.

**Hameau des Nières** point par Monsieur CALVET

- Ramassage scolaire pour les enfants des Nières. La mairie refera une demande à la Région désormais en charge du transport scolaire pour la rentrée scolaire 2018.
- Détérioration importante de la route des Salles. Monsieur le Maire adressera un courrier au département pour faire ce signalement.
- Travaux de Monsieur SAUMET : durée inadéquate et places de parking condamnées

**Hameau de Rongas** point par Monsieur CASTAGNE

- Immeuble communal : souhait d'acquisition formulée par Monsieur Pierre FULCRAND. Une solution alternative financièrement raisonnable doit être trouvée au préalable pour la salle communale avant d'envisager une vente.
- Parapet du chemin de la grange détérioré

**Hameau de Mècle** point par Monsieur BONNEL-LOUBET

- Manque d'éclairage sur la place. Monsieur NAVARRO répond que l'entreprise TRAVESSET doit installer un point lumineux.
- Demande d'une rampe. Monsieur DURAND a pris acte de la demande.
- Piste Col de Mècle à Peyremale : Monsieur BONNEL-LOUBET demande si cette piste fait partie des pistes DFCL.

**Hameau de Castanet le Bas** : Monsieur le Maire rappelle qu'un poste relai pour le très haut débit a été installé par le Département à côté de l'arrêt de bus.

**Quartier du Pioch** : Monsieur DURAND informe que trois barrières ont été détériorées près du cimetière du Pioch. Par ailleurs, un gros sapin dans le cimetière est fendu. Il doit faire l'objet d'une expertise aux fins d'être abattu pour une question de sécurité, ainsi que certains sapins trop près des murs de soutènement. Un devis va être demandé.

Clôture des débats à 20h10

**Liste des délibérations :**

- DCM 2018/10 : Gestion des cimetières –actualisation des tarifs
- DCM 2018/11 : Vente de l'immeuble communal situé 10 rue du Pont 2<sup>nd</sup> étage
- DCM 2018/12: Rénovation de la Croix – demande de subvention
- DCM 2018/13: Restauration du Monument aux morts
- DCM 2018/14: Saisine d'un avocat dans le cadre de la procédure liée au litige concernant le bâtiment communal cadastré section AB 419-420 (DCM 2018/14)
- DCM 2018/15: Révision des tarifs en lien avec la gestion du gîte communal situé rue du Quai
- DCM 2018/16: Délibération pour un accord de principe pour l'adhésion à l'agence technique départementale « Hérault Ingénierie »
- DCM 2018/17: Travaux à l'église paroissiale concernant le carillon
- DCM 2018/18: Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de création d'une maison médicale pluridisciplinaire pluricommunale à Saint Gervais sur Mare
- DCM 2018/19: Dossier façade M. GONZALES
- DCM 2018/20: Demande de création d'un second accès à la parcelle AB 195 appartenant aux conjoints BALAYRE